



Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 2022-12-26

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Product identifier

Code du produit ST2493
Nom du produit PrimeSTAR GXL Premix
Substance pure/mélange Mélange
Contient Glycérine

1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Utilisations identifiées Aucune information disponible
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Fournisseur

États-Unis:
Takara Bio USA, Inc.
2560 Orchard Parkway
San Jose, CA 95131, États-Unis
Téléphone: +1.800.662.2566/+1.888.251.6618
Internet: www.takarabio.com

Europe:
Takara Bio Europe S.A.S.
34, Rue de la Croix de Fer
78100 Saint-Germain-en-Laye, France
Téléphone: +33.1.39.04.68.80
Internet: www.takarabio.com

Europe:
Takara Bio Europe AB
Arvid Wallgrens Backe 20,
SE-413 46 Göteborg, Suède
Téléphone: +46.31.758.09.00
Internet: www.takarabio.com

Inde:
DSS Takara Bio India Pvt. Ltd.
A-5 Mohan Co-operative Industrial Estate, Mathura Road,
New Delhi 110044, Inde
Téléphone: +91.1800.212.4922 (Toll free)
Internet: www.takarabio.com

Pour plus d'informations, contacter :

1.4. Emergency telephone number

Numéro d'appel d'urgence In case of emergency, call PERS (Professional Emergency Resource Services)
1-800-633-8253 (US) or 801-629-0667 (international).

| | |
|--------|---|
| Italie | Marco Marano CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA Roma, Piazza Sant'Onofrio,4 00165 0668593726 |
|--------|---|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification of the substance or mixture

Regulation (EC) No 1272/2008

| | |
|--|----------------------|
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 - (H332) |
|--|----------------------|

2.2. Label elements

Contient Glycérine



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Other hazards

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mixtures

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | EC No (EU Index No) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------|---|--|-----------|------------------------|
| Glycérine 56-81-5 | 60 - 70 | Aucune donnée disponible | 200-289-5 | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | 0.1 - 1 | Aucune donnée disponible | 231-598-3 | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | Oral LD50 mg/kg | Dermal LD50 mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---------------------------------|-----------------|-------------------|--|--|---|
| Glycérine 56-81-5 | 12600 | 10000 | 2.75 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | 3000 | 10000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

This product does not contain candidate substances of very high concern at a concentration $\geq 0.1\%$ (Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description of first aid measures

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. |

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Extinguishing media

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Incendie majeur | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Advice for firefighters

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Environmental precautions

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Reference to other sections

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Precautions for safe handling

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Specific end use(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Control parameters

Limites d'exposition

| | | | | | |
|---------------------------------|---------------------------|--|---|---|---|
| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
| Glycérine 56-81-5 | - | - | TWA: 10 mg/m ³ | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Glycérine 56-81-5 | - | TWA: 10 mg/m ³ Ceiling: 15 mg/m ³ | - | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 20 mg/m ³ |
| Nom chimique | France | Allemagne | Allemagne MAK | Grèce | Hongrie |
| Glycérine 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 200 mg/m ³ | TWA: 200 mg/m ³ Peak: 400 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | - |
| Nom chimique | Irlande | Italie | Italie REL | Lettonie | Lituanie |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Glycérine 56-81-5 | - | - | - | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Glycérine 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ | - | TWA: 11 mg/m ³ | TWA: 200 mg/m ³ STEL: 400 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ |
| Nom chimique | Suède | | Suisse | | Royaume-Uni |
| Glycérine 56-81-5 | - | | TWA: 50 mg/m ³ STEL: 100 mg/m ³ | | TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Exposure controls

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions to avoid

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Incompatible materials

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Hazardous decomposition products

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif par inhalation. (d'après les composants).

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 15,860.40 mg/kg
 ETAmél 4.36 mg/l
 (inhalation-poussières/brouillard
)

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 1.04422 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| Glycérine | = 12600 mg/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 2.75 mg/L (Rat) 4 h |
| Chlorure de sodium | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat) 1 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicity

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contains 0.04422 % of components with unknown hazards to the aquatic environment.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|--------------------|----------------------------|--|------------------------------------|--|
| Glycérine | - | LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) | - | - |
| Chlorure de sodium | - | LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: =12946mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =7050mg/L (96h, | - | EC50: =1000mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | | |
|--|--|--|--|--|

12.2. Persistence and degradability

Persistence et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Bioaccumulative potential

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------|------------------------|
| Glycérine | -1.75 |

12.4. Mobility in soil

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment**Évaluation PBT et vPvB**

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--------------------|--|
| Glycérine | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Chlorure de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Waste treatment methods

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Aucune information disponible

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

| | |
|--|----------------|
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Aucune information disponible |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |

RID

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Aucune information disponible |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

ADR

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Aucune information disponible |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------------------|-------------------|-------|
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | RG 78 | - |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

This product does not contain substances subject to authorization (Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Annex XIV) This product does not contain substances subject to restriction (Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Annex XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

| Nom chimique | Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques |
|--------------------------------|---|
| Chlorure de sodium - 7647-14-5 | Agent phytosanitaire |

UE - Biocides**Inventaires internationaux**

| | |
|---------------|---|
| TSCA | - |
| DSL/NDSL | - |
| EINECS/ELINCS | - |
| ENCS | - |
| IECSC | - |
| KECL | - |
| PICCS | - |
| AICS | - |

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Chemical safety assessment

Évaluation de la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|------------------------|------|------------------------------|
| TWA | pondérée dans le temps | STEL | Valeur limite à courte terme |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |
| ** | Désignation de danger | + | Sensibilisants |

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |

| | |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 2022-12-26

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité